

d'évaluer l'importance du néo-protectionnisme, du fait qu'il prend la forme de mesures non tarifaires nationales ou internationales. On a déterminé de manière plausible l'incidence de mesures internationales consistant notamment en des limitations quantitatives, des restrictions volontaires des exportations et des arrangements de commercialisation ordonnée (souvent contraires aux dispositions du GATT). Selon les estimations, ces mesures auraient touché en 1980 jusqu'à 20 % des importations de produits manufacturés de l'OCDE, soit quatre fois plus qu'en 1970. Au cours de la même période, l'OCDE a en outre enregistré une augmentation marquée des subventions nationales versées à l'industrie des pays membres, la part de ces transferts dans les bénéfices d'exploitation des entreprises touchées ayant en fait doublé. Pour ce qui est de l'agriculture, le phénomène des transferts intérieurs a pris d'énormes proportions dans les pays industrialisés, ce qui a donné à ce secteur l'honneur douteux d'être cité comme exemple de politique à courte vue et de myopie économique.

Depuis 1980, le mouvement vers l'encadrement des échanges n'a pas ralenti. En fait, malgré la prétendue porosité de nombre de mesures non tarifaires, les dispositions protectionnistes les plus fréquemment adoptées durant les années 1980 ont consisté en obstacles non tarifaires, les plus susceptibles d'avoir des effets très restrictifs. Le "protectionnisme procédural" des États-Unis s'est également développé, c'est-à-dire que des mécanismes quasi judi-